

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV EQUI-CONVICTIONS – Actions B

FR0010824482

Société de gestion : Equigest

Objectifs et politiques d'investissement :

OPCVM de classification « Actions de pays de la zone euro ».

La SICAV a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition minimale de 75% sur le marché des actions de la zone euro. Dans ce cadre, l'équipe de gestion investira de manière opportuniste en actions françaises, toutes tailles de capitalisations boursières confondues

La SICAV n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un indice. Cependant, l'investissement étant orienté vers les actions de la zone euro, l'indice Euro Stoxx au cours de clôture (dividendes nets réinvestis), code SXXT sur Bloomberg, pourra servir d'indicateur à posteriori de la performance.

En vue de réaliser son objectif de gestion, le gérant investira sur les actions de la zone euro. La sélection des valeurs pourra se faire dans l'univers entier sans restriction particulière sur la capitalisation boursière, sans biais sectoriel, et sans tenir compte des pondérations dans les indices d'actions de la zone euro.

Afin d'identifier les opportunités d'investissement, l'équipe de gestion réalisera un filtrage systématique sur l'ensemble de l'univers en fonction des critères qu'elle privilégie dans son approche fondamentale (solidité financière, capacité à générer du cash et du dividende, valorisation et perspectives de croissance).

De plus, la SICAV est en permanence investie à hauteur de 75% minimum en actions de la zone euro de grandes, moyennes et petites capitalisations.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, la SICAV ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

L'exposition totale aux marchés actions (en direct et via des instruments dérivés) ne peut excéder 110% de l'actif net de la SICAV. L'exposition aux petites capitalisations

(inférieures à 5 milliards d'euros) ne pourra dépasser 50% de l'actif net.

Afin de gérer sa trésorerie ou de limiter l'exposition au risque actions en cas d'anticipation défavorable des marchés, la SICAV pourra avoir recours dans la limite de 25% de l'actif (en direct et via des instruments dérivés) à des titres de créances et des obligations.

Ces obligations pourront être émises par des entreprises privées ou publiques appartenant à la zone Euro, sans contrainte de notation et sans référence à un objectif de sensibilité du portefeuille. En conséquence, l'investissement maximum sur les titres à haut rendement pourra atteindre 25% de l'actif net de la SICAV.

Le gérant pourra intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque actions (surexposition plafonnée à 10% de l'actif net) et taux (sans surexposition). Ils font partie intégrante de la stratégie d'investissement. Ces instruments pourront également servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

La SICAV est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil des risques du prospectus.

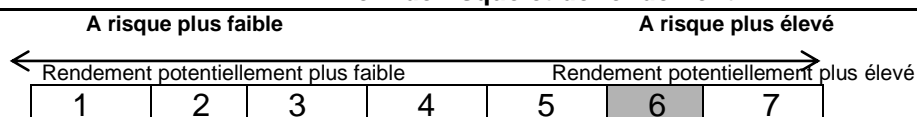
La gestion de la trésorerie pourra également être faite par l'acquisition d'actions ou parts d'OPCVM ou FIA dans la limite de 10% de l'actif de la SICAV.

La SICAV capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées tous les jours jusqu'à 11h30 (heure de Paris) et exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce même jour, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement :



Le niveau de l'indicateur se base sur des simulations passées en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque et de rendement associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque du marché des actions de petites et moyennes capitalisations françaises sur lequel il est investi. Elle ne permet pas de garantir votre capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

• **Risque de crédit** : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de liquidité** : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

- **Risque lié à impact des techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme)** : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Frais :

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée. Ils ne sont pas acquis à l'OPCVM.
Frais de sortie	1%	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

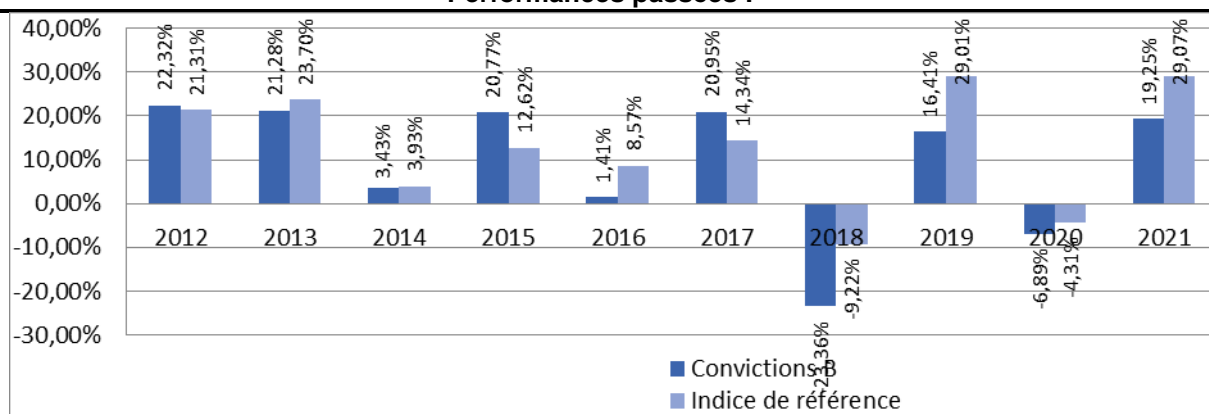
Frais courants	1,50%	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement) clos en décembre 2021. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
----------------	-------	---

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	10,00% TTC de la surperformance au-delà de 10% annualisé.	Montant facturé au titre du dernier exercice : 0.44%
---------------------------	---	--

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.equigest.fr

Performances passées :



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. La performance de l'OPCVM et de l'indicateur de référence est calculée coupons nets réinvestis. Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées. Les performances sont calculées en EUR. Equi-Convictions B a été créé le 06/01/10.

Informations pratiques :

Le dépositaire de l'OPCVM est la Société Générale.

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou d'un conseiller fiscal.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.equigest.fr

La responsabilité d'Equigest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus complet de l'OPCVM ou sur le site internet : www.equigest.fr

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Equigest est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/09/22